

I.3 GAZ : CANALISATION DE TRANSPORT DE GAZ

- 1 - LISTE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES AYANT INSTITUTE DES SERVITUDES A INSCRIRE AU P.L.U.
 - * Loi du 15 Juin 1906, article 12, modifié par la loi du 4 Juillet 1935, les décrets-lois du 17 Juin et du 12 novembre 1938 et n° 67-885 du 6 Octobre 1967.
 - * Article 35 de la loi n° 46-628 du 8 Avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, modifié par l'ordonnance n° 58-997 du 23 Octobre 1958 (article 60) relative à l'expropriation.
 - * Décret n° 85-1108 du 15 Octobre 1985 relatif au régime des transports de gaz combustibles par canalisation abrogeant le décret n° 64-81 du 23 Janvier 1964.
 - * Décret n° 67-886 du 6 Octobre 1967 relatif aux conventions amiables, et leur conférant les mêmes effets que l'arrêté préfectoral d'approbation du tracé.
 - * Arrêté du 11 Mai 1970 complété et modifié par les arrêtés du 3 Août 1977 et 3 Mars 1980 et 18 Juin 2002..
 - * Décret n° 70-492 du 11 Juin 1970 (modifié par les décrets n° 85-1109 du 15 octobre 1985 et n° 2003-999 du 14 octobre 2003) portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 35 modifié de la loi du 8 Avril 1946 concernant la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux d'électricité et de gaz qui ne nécessitent que l'établissement desdites servitudes.
 - * Circulaire ministérielle n° 73-108 du 12 juin 1973 relative à la construction dans les secteurs affectés par le passage de canalisation de transport de gaz.
 - * Circulaire ministérielle du 13 Novembre 1985 prise pour l'application du décret 85-1108 du 15 Octobre 1985

- 2 - LISTE DES OUVRAGES A INSCRIRE DANS LE DOSSIER DU P.L.U.
 - * Voir détail des servitudes qui y sont liées.

(Arrêté préfectoral de servitudes légales - bande non-aedificandi)

- 3 - SERVICES CONCERNES
 - a - GAZ DE FRANCE
Région Ile de France
Agence de MARNE LA VALLEE
14, rue Pelloutier
CROISSY BEAUBOURG
77437 MARNE LA VALLEE Cedex 2
 - b - Ministère de l'Industrie
Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche et de l'Environnement.